PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2025

Sous la présidence de Madame Hélène CONSTANS, Mairie
Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline - BREFUEL Jean-Marie - BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan - CONSTANS Hélène - DELMAS Michel - FORMENTIN CALMELS Cécile - ISSERTE METGE Delphine – JUERY Thomas - LAGRIFFOUL Jérôme – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves - PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – POSSEME Sandrine – TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre
Absente : SVEC Cindy (pouvoir à Delphine ISSERTE METGE)

Ordre du jour :
- Délibération pour nommer un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2025
- Délibération pour fixer les taux des taxes directes locales pour 2025
- Approbation des comptes financiers uniques 2024 : budget principal – assainissement – lotissement - photovoltaïque
- Délibérations sur l'affectation des résultats 2024 : budget principal et assainissement
- Vote des budgets primitifs 2024 : budget principal – assainissement – lotissement - photovoltaïque
- Délibération afin de renouveler l'engagement de commune dans la certification de la gestion forestière PEFC
- Délibération afin de rembourser des achats à un agent
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable du Syndicat de la Haute Vallée de l'Aveyron
- Questions et informations diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Jérôme LEMOUZY
Vote à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2025
Le compte rendu a été adressé à l'ensemble du conseil municipal.
Vote 18 voix Pour – 1voix Contre (Delphine ISSERTE METGE)
Débats :
Madame Delphine ISSERTE METGE souligne que la globalité des échanges n'est pas retranscrite.

Délibération pour fixer les taux des taxes directes locales pour 2025
Madame le Maire informe que l'augmentation du produit fiscal résultant de l'augmentation des bases, sans augmentation des taux s'élève à 5 600 €. Elle propose de maintenir les taux actuels pour 2025.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, compte tenu des éléments notifiés, décide de maintenir les taux actuels à savoir :
Taxe foncière bâti Taux 29.69 %
Taxe foncière non bâti Taux 50.90 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : Taux 10.85 %
Vote à l'unanimité

Approbation des comptes financiers uniques 2024 : budget principal – assainissement – lotissement – photovoltaïque
Monsieur Pierre Yves MIQUET, prends la présidence pour la présentation et le vote des CFU 2024.
Madame le Maire ne participe pas au vote.
La synthèse des résultats s'établit comme suit :

MAIRIE	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT 2024	RESULTATS ANTERIEURS REPORTE	RESTES A REALISER	RESULTAT GLOBAL	RESULTAT GLOBAL AVEC RAR
FONCTION.	852 682,89 €	976 296,72 €	123 613,83 €	401 985,82		525 599,65 €	525 599,65 €
INVESTIS.	457 663,02 €	317 089,93 €	-140 573,09 €	11 488,35	-12 178,00	-129 084,74 €	-141 262,74 €
						396 514,91 €	384 336,91

ASSAINIS	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT 2024	RESULTATS ANTERIEURS	RESTES A REALISER	RESULTAT GLOBAL	RESULTAT GLOBAL AVEC RAR
FONCTION.	136 602,26 €	154 119,95 €	17 517,69 €	1 199,69		18 717,38 €	18 717,38 €
INVESTIS.	400 833,14 €	107 918,00 €	-292 915,14 €	311 064,92	60 000,00	18 149,78 €	60 000,00 €
						36 867,16 €	78 717,38 €

LOTISSEMENT	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT 2024		RESULTATS ANTERIEURS REPORTE (001)	RESULTAT GLOBAL
FONCTI	0,00 €	0,00 €				
INVESTIS.	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-74 814,05 €	-74 814,05 €

PHOTOVOL	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT 2024		RESULTATS ANTERIEURS REPORTE (001)	RESULTAT GLOBAL
FONCTI	10 335,20 €	26 144,09 €	15 808,89 €			15 808,89 €
INVESTIS.	63 440,55 €	81 929,00 €	18 488,45 €	0,00 €		18 488,45 €

Vote :
Budget principal : 15 voix Pour – 3 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Sébastien PICARD Cindy SVEC)
Budget lotissement : 15 voix Pour – 3 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Sébastien PICARD Cindy SVEC)
Budget assainissement : 14 voix Pour – 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)
Budget photovoltaïque : 15 voix Pour – 3 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Sébastien PICARD Cindy SVEC)

Débat :
Lotissement : Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise qu'il n'y a pas eu d'opération réalisée sur ce budget. Il rappelle que ce budget sera clôturé lorsque les ventes seront terminées et précise que le sujet des pompes de relevage pour le terrain cédé à Aveyron Habitat est toujours en cours car les échanges de l'année dernière n'ont pas été pris en compte.
Photovoltaïque : A ce jour, il ne concerne que l'école de Palmas. En 2024, les dépenses se sont limitées au nettoyage des panneaux, les impôts et les amortissements. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le nettoyage a permis d'améliorer la production.
Les lignes investissement dépenses concernent le transfert des panneaux du budget principal au budget photovoltaïque demandé par le service de gestion comptable afin de séparer les comptes et l'amortissement. L'exercice est bénéficiaire.
Assainissement : Présentation des différentes dépenses et recettes de fonctionnement. Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que les résultats sont de bon aloi pour les années futures. Les investissements ont été assez lourds en raison de la réalisation de la 4ème tranche de travaux à Cruéjouls qui s'élève à 299 000 € mais qui reste inférieure au prévisionnel. Les travaux ont été suivis régulièrement par les élus ce qui a permis de n'avoir pas de travaux supplémentaires. Les recettes d'investissement ne correspondent pas au prévisionnel en raison d'une erreur administrative concernant la demande de subvention Adour Garonne qui a retardé le versement. Les subventions seront toutefois bien attribuées et enregistrées sur l'exercice 2025. La subvention du Département a

été versée. Le reliquat d'emprunt de 5000 € a été débloqué. La commune est sur une dynamique positive en matière d'assainissement.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL pose une question sur les ICNE.
Il demande également, au vu des montants de subvention restant à encaisser, si une nouvelle tranche sur le village de Cruéjouls est envisagée.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que les élus n'ont pas encore étudié ce dossier car il fallait auparavant attendre les modalités de transfert de la compétence à l'intercommunalité. Finalement la commune ayant gardé la compétence, il faudra travailler sur la tranche 5 du village de Cruéjouls certainement en 2026 tout en sachant qu'il y a énormément de projets au niveau communautaire et que le cabinet d'études A2E sera très sollicité.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL demande de ce fait s'il ne serait pas plus intéressant de débuter en 2025.
Madame le Maire précise que le dossier de subvention Adour Garonne avait été mal monté et que les élus ont dû batailler pour l'obtenir.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET pense qu'à partir du 2ème semestre 2025, les élus pourraient commencer à y travailler.
Monsieur Sébastien PICARD demande pourquoi les élus se sont faits très peur pour l'obtention de la subvention Adour Garonne.
Madame le Maire précise qu'il y avait un problème de dates qui n'avait pas été respectée dans le dossier.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET informe qu'à cause d'un délai de 2/3 jours le dossier était caduque pour l'agence et pense que dans les exercices futurs, les dossiers seront plus compliqués à monter et les apports techniques permettent d'évincer des demandes. Il précise en aparté que les dossiers de demande du Fonds Vert cette année étaient complexes et très longs à construire, avec des dates butoirs en début d'année.
Il évoque également les demandes de subvention auprès de la Région qu'il est difficile de constituer.
Monsieur Sébastien PICARD demande si tout cela explique le retard dans le paiement des indemnités au cabinet A2E.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET répond qu'il avait été envisagé de décaler en 2025 le solde car le cabinet devait vérifier le dossier. Les élus ont réussi à récupérer la subvention et ils ont faits comprendre à A2E qu'il fallait être vigilant.
Monsieur Sébastien PICARD précise que d'après ce qu'il a entendu, heureusement qu'il était là pour rattraper la bévue.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET infirme et rappelle que la bévue a été rattrapé par les actions collectives réalisées.
Madame Hélène CONSTANS ajoute qu'il était là pour faire le lien mais que ce n'est pas grâce à lui et il craignait aussi pour lui. Au vu du résultat tout le monde était content.
Budget principal : Monsieur Pierre-Yves MIQUET déroule les différentes lignes.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL demande pourquoi la ligne « produits d'entretien » a augmenté.
Madame le Maire précise qu'il y a eu des grosses commandes et elle s'aperçoit que lors des locations, les personnes utilisent mal les produits et en grosse quantité. Elle souhaite revoir le système pour donner des doses individuelles lors des locations. Elle informe également qu'il y a des vols.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL souhaite savoir si sur la partie investissement la différence entre les 900 000 € prévus au budget 400 000 € réalisés correspondent à des restes à réaliser. Une précision est donnée sur la teneur des restes à réaliser par la secrétaire. Il demande ensuite quel est le montant des restes à réaliser qui seront repris au budget primitif.

Vote des budgets primitifs 2025 : budget principal – assainissement – lotissement – photovoltaïque
Monsieur Pierre-Yves MIQUET présente les différentes lignes budgétaires qui s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 300 655.00 €	1 300 655.00 €
Section d'investissement	1 160 726.74 €	1 160 726.74 €

Vote : 15 voix Pour – 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)

BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	166 867.38€	166 867.38 €
Section d'investissement	177 755.78 €	177 755.78 €

Vote : 15 voix Pour – 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	42 508.89 €	42 508.89 €

Section d'investissement	78 500.00 €	78 500.00 €

Vote : *15 voix Pour – 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)*

BUDGET LOTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	94 818.05 €	94 818.05 €
Section d'investissement	84 916.05 €	84 816.05 €

Vote : *15 voix Pour – 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)*

Débat :
Lotissement : le budget 2025 est identique à 2024
Photovoltaïque : Actuellement réalisation des études pour l'installation de panneaux sur le bâtiment de Coussergues pour une mise en œuvre en fin d'année.
Assainissement : Information sur le schéma directeur d'assainissement lancé par l'intercommunalité, pour lequel la commune doit participer à hauteur de 21 947 € sur la section de fonctionnement.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL demande une précision sur le poste maintenance.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que les réalisations devraient être inférieures aux prévisions et que ce montant permet d'équilibrer le budget.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL interroge sur la baisse de la redevance Adour Garonne
Il revient sur la ligne maintenance et ne comprend pas pourquoi celle-ci est aussi importante s'il n'y a pas de travaux alors que le budget principal doit abonder.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise qu'il a commis une erreur dans la réponse précédente et qu'il s'agit bien du montant de la maintenance et de l'épandage des boues.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL revient sur le curage des stations et l'épandage des boues qui n'étaient finalement pas urgent en 2024.
Madame Le Maire précise qu'Aveyron Ingénierie après étude a modifié le programme mais qu'une action a été tout de même réalisée.
Budget principal :
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL demande s'il n'est pas prévu d'emprunt dans le budget
Monsieur Pierre-Yves MIQUET répond que seul l'emprunt pour la tondeuse a été souscrit
Monsieur Sébastien PICARD revient sur l'assainissement dont la compétence a été gardée par la commune et ne comprend pas que la commune fasse une année « blanche ». Il pensait que la commune le gardait parce qu'il y avait des excédents.
Par ailleurs, il compare les investissements : Cruéjouls 300 000 € Palmas 350 000 € et Coussergues 50 000 €.
Madame le Maire explique que la priorité pour Coussergues est la mise en sécurité piétonne et la traversée du village et que le projet est à l'étude avec un retour prochainement. Les travaux seront budgétés en 2026.
Monsieur Sébastien PICARD pense que du coup, il n'y aura plus rien pour les autres villages en 2026.
Madame le Maire rappelle que le but est que les investissements soient alternés et que cela correspond à l'idée d'une commune nouvelle.
Monsieur Sébastien PICARD ne comprend pas que l'on fasse des investissements sans emprunt.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que les investissements sont réalisés dans un souci d'équilibrage entre les villages. Les projets de la mandature précédentes étaient plutôt positionnés sur Coussergues avec la Maison des Associations, la réfection de la toiture de la mairie. Il n'y a eu aucun investissement majeur sur Palmas et Cruéjouls. Il y a eu un investissement commun pour les cimetières. Sur 2024, un projet important a été lancé pour la sécurisation de l'école de Cruéjouls et la mise aux normes PMR de la salle. En 2025, pour équilibrer, les investissements iront plutôt sur Palmas. Par ailleurs, sur Coussergues le projet du Pouzadou d'un montant de 100 000 €, financé essentiellement par l'intercommunalité et le SMBV2A, n'apparait pas. Il précise que les élus ont essayé d'équilibrer les investissements sur les 6 ans.
En ce qui concerne le projet de passerelle à Coussergues, Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que vu que le projet avait été arrêté, le département souhaitait savoir s'il serait relancé et la mairie a donné une réponse positive. La commune reste tributaire du Département.
Monsieur Sébastien PICARD demande si la création de la passerelle est la seule solution.
Madame le Maire informe que ce n'est plus la solution étudiée.
Monsieur Sébastien PICARD ne comprend pas pourquoi la commune n'a pas recours à l'emprunt pour les gros investissements. Pour lui quand on restaure, on investit et pour cela on emprunte ; Il ne comprend pas ce fonctionnement
Madame Edwige TESTOR lui demande ce qui le gêne dans la mesure ou le budget est équilibré et que l'on espère obtenir des subventions

Madame Delphine ISSERTE-METGE s'étonne que tous les projets soient faits en autofinancement.
Monsieur Sébastien PICARD souhaite aller au fond de sa pensée et évoquer le partage des comptes en cas de défusion
Madame le Maire demande si la préfecture lui a expliqué comment cela allait fonctionner pour séparer les comptes.
Monsieur Sébastien PICARD rétorque qu'il n'a pas besoin d'aller à la Préfecture pour ça.
Madame le Maire l'interroge sur les informations données aux administrés lorsqu'il fait signer la pétition s'il ne sait pas comment partager.
Monsieur Sébastien Picard répond que chaque commune reprendra ses investissements. Il n'est pas d'accord sur la façon de voir les finances. Par exemple Palmas n'aurait pas de crédits sur l'assainissement… et l'équilibrage sera compliqué dans la mesure ou les investissements sont payé cash.
Madame le Maire précise que l'heure n'est pas à la défusion.
Monsieur Sébastien PICARD espère que chacun en tiendra compte.
Madame le Maire fait un aparté sur le devenir du personnel en cas de défusion.
Monsieur Sébastien PICARD répond que l'Etat ne laisse jamais tomber son personnel et qu'il sera repartagé.
Madame Edwige TESTOR demande comment le personnel sera payé et s'il pense que les dotations seront les mêmes.

Délibérations sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2024

Le conseil municipal, statue sur l'affectation des résultats 2024 comme suit :

- Budget Lotissement : pas de résultat
- Budget Assainissement : excédent de fonctionnement : 18 717.38 €
  Reprise de l'excédent au compte 002 de la section de fonctionnement du BP 2025
- Budget Photovoltaïque : excédent de fonctionnement : 15 808 .89 €
  Reprise de l'excédent au compte 002 de la section de fonctionnement du BP 2025
- Budget principal
  Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :
  Résultat global de fonctionnement 2024 : 525 599.65 €
  Affectation de la partie obligatoire en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 141 262.74 €
  Report en section de fonctionnement au BP 2025 384 336.91 €
  Vote : 15 voix Pour et 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE - Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD - Cindy SVEC)

Monsieur Pierre-Yves MIQUET demande la parole pour intervenir à la suite de la question de Monsieur Sébastien PICARD sur les emprunts.
Il précise qu'actuellement la commune n'a aucune visibilité sur les subventions à percevoir. Il précise que contrairement à l'année précédente, il y a de fortes contraintes au niveau de la loi des finances. L'Etat a tenu ses engagements au niveau de la DGF mais s'est désengagé des Fonds Verts alors que l'année précédente il mettait en avant la transition écologique au travers de ce fonds. Le département ne va pas abonder comme les années précédentes en raison également des contraintes dues aux dotations qu'il reçoit de l'Etat.
A ce jour, personne ne peut dire quelles seront les subventions accordées aux communes. De fait, d'un point de vue vision bancaire, on ne peut pas emprunter sans connaître la réalité économique et financière. Il faut attendre les décisions des financeurs. Il précise que les gros projets arriveront sur le second semestre sachant que les études sont relativement longues.
En ce qui concerne l'aménagement de l'ancienne école de Palmas : l'étude de faisabilité est réalisée, le permis de construire va être déposé et ensuite on va rentrer dans les différentes strates du projet avec la consultation des entreprises, les travaux… Donc le projet n'entrera pas dans une phase de réalisation avant l'été 2025 et on aura alors la visibilité sur les subventions accordées au niveau de la DETR. Le département se prononcera plus tardivement. A ce moment le conseil devra échanger sur la réalisation ou non d'un emprunt. Au préalable il réalisera un calcul sur la Capacité d'autofinancement brute et nette pour permettre à la commune de pouvoir investir dans les prochaines années avec ou sans désolidarisation des communes. L'objectif est de laisser une capacité d'autofinancement pour Palmas d'Aveyron et c'est en ce sens qu'il souhaitait intervenir. Il ne peut toutefois pas dire si des emprunts seront réalisés et la stratégie financière pourra être différente.
Monsieur Sébastien PICARD pense qu'il aurait fallu plus de temps pour lancer un tel projet ; qu'en l'espace d'un an c'est très court et que si les élus avaient eu plus d'éléments et les montants pour le budget, le projet aurait pu être fait différemment. Il précise que si on fait un budget et qu'ensuite on fait des entorses, celui-ci ne sert pas à grand-chose.
Madame Cécile FORMENTIN CALMELS rappelle que les subventions sont attribuées sur un dossier complet qu'il

est nécessaire de monter, qu'un prévisionnel est établi et les subventions espérées sont inscrites au budget.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL trouve que cela ne répond pas à la question de l'emprunt ; il pense que l'on peut prévoir un emprunt et ne pas le concrétiser.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET répond qu'il y a un ajustement en fonction des subventions. Sur le budget le montant des subventions attendues et le virement de l'excédent de fonctionnement couvrent la quasi-totalité des dépenses d'investissement et que donc il n'y a pas besoin d'inscrire un emprunt ; il précise que l'équilibre financier est respecté. Le conseil est dans un mouvement ou il veut améliorer la qualité de vie des habitants, qui passe par un enrichissement de la Mairie au travers des projets comme l'accueil des habitants supplémentaires, l'amélioration du cadre de vie avec les projets sur Coussergues et Cruéjouls, l'aménagement des écoles, par tous les projets qui apportent un bien-être.
Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL rappelle qu'il parlait juste de prévoir au budget un emprunt

Délibération afin de renouveler l'engagement de commune dans la certification de la gestion forestière PEFC

Madame Hélène CONSTANS expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune et les ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune déléguée de Coussergues possède en Occitanie
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, la commune s'engage à respecter l'article R214.2 du code forestier. Total de surface à déclarer 42 ha 66.
- De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.
- De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conforme sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie
- D'informer PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement ;

Le renouvellement d'engagement sera conditionné par l'envoi d'une délibération

Vote : 18 voix Pour – 1 voix contre (Sébastien PICARD)

Remboursement d'un achat à une agent

Madame le Maire informe que Madame Monique SABO, agent en charge de la garderie a réglé directement un achat de fournitures pour la garderie, pour un montant de 52.71 € au magasin GIFI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de procéder au remboursement, conformément aux justificatifs, d'un montant de 52.71 euros à l'agent Monique SABO

Vote à l'unanimité

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable du SIAEP Haute Vallée de l'Aveyron

La Commune de Palmas d'Aveyron, commune adhérente au SIAEP Haute Vallée de l'Aveyron, a été destinataire du rapport annuel. Madame le Maire rappelle que celui-ci a été transmis aux élus.

Le conseil municipal, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIAEP Haute Vallée de l'Aveyron pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL fait une remarque à Madame le Maire : il pensait qu'elle devait sortir de la salle pour le vote des CFU. Madame le Maire répond qu'elle s'est renseignée et qu'elle n'est pas obligée et rappelle qu'elle n'a pas voté.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL souhaite faire part aux membres du conseil municipal qu'un de ses collègues a été convoqué à la gendarmerie pour répondre à une plainte déposée par la mairie.

Madame Le Maire répond qu'elle était informée et qu'elle en avait parlé lors d'une réunion à laquelle il n'était peut-être pas présent. Ce dépôt de plainte répond juste à la demande de Madame La Sous-Préfète.

Madame le Maire remercie tous les conseillers qui ont participé à l'élaboration des budgets et particulièrement Monsieur Pierre-Yves MIQUET.

Fin de séance à 22 h 45

Le secrétaire,
Jérôme LEMOUZY

Le Maire,
Hélène CONSTANS